

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. NAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Nos ateliers étant fermés le jour de la Toussaint, l'ECHO SAUMUROIS ne paraîtra pas demain.

SAUMUR,

31 Octobre 1872.

## Chronique Politique.

## LA SOLUTION.

Les « solutionnistes » républicains font résolument campagne. Ils veulent constituer la République définitive et crient de toutes leurs forces qu'ils répondront par là aux vœux ardents et réfléchis du pays.

Si les projets de solution tendent tous au même but, ils diffèrent par les détails et quelquefois même par les principes. M. de Girardin, qui aime à marcher vite, propose carrément de rétablir, sans plus attendre, la constitution de 1848. Il soutient sa thèse avec vigueur et par des raisons de divers ordres, dont quiconque accepte la République doit reconnaître la force. Par exemple, il lui reste à prouver que la République serait le salut.

D'autres solutionnistes, que l'on croit mieux en cour, proposent de tout terminer et de nous tirer du péril à jamais par le décret suivant :

« Art. 1<sup>er</sup>. La République, gouvernement de fait depuis le 4 septembre 1870, est proclamée et reconnue comme le gouvernement définitif de la France.

« Art. 2. M. Thiers est nommé président de la République française pour quatre années ; il exerce à ce titre les pouvoirs et prérogatives définis par le chapitre V de la constitution de 1848.

« Art. 3. L'Assemblée est permanente. Elle renouvellera chaque année le tiers de ses membres. Le premier renouvellement partiel aura lieu le premier dimanche de février 1873.

« Art. 4. Aussitôt après la vérification des pouvoirs des députés élus en février 1873, une commission de quarante-cinq membres sera nommée pour proposer les lois organiques complémentaires, et notamment pour donner son avis sur la création d'une seconde Chambre, et, dans l'affirmative, son mode d'élection et ses attributions. »

L'organe officiel du centre gauche est de feu pour cette combinaison. Voici quelques-uns des nombreux mérites qu'il lui reconnaît :

« Elle a le grand avantage de nous faire passer sans secousse du provisoire au définitif, en réunissant sur un large terrain de conciliation les libéraux ralliés à la République et les républicains de vieille date, pour lesquels la République n'est pas le triomphe d'une coterie exclusive et violente, mais l'organisation méthodique et raisonnable du droit électif substitué au droit héréditaire. Elle laisse la porte ouverte à ceux qui, au moins à titre de transition et pour se conformer à l'exemple de la Suisse et des Etats-Unis, veulent avoir un gouvernement composé de deux Chambres et d'un pouvoir exécutif indépendant, dans sa sphère, sous le contrôle permanent des pouvoirs électifs. »

Plus loin, le *Bulletin conservateur républicain* ajoute, du ton le plus convaincu, qu'il suffirait de voter un pareil décret pour « endiguer et canaliser le flot révolutionnaire. »

Les feuilles rouges essayent de faire du bruit avec l'incident de la Fère ; au démenti du *Journal officiel* elles opposent les nouveaux détails qui suivent, et qui sont donnés par les *Tablettes d'un Spectateur*, feuille sans consistance, qui a la première lancé la nouvelle :

« L'affaire s'est passée dimanche dernier, 20 octobre, jours des élections. Chez le colonel Brisac, commandant du 17<sup>e</sup> régiment d'artillerie, se trouvaient réunis à déjeuner un certain nombre d'officiers d'artillerie de la garnison, savoir : le général d'artillerie Picot de Lapeyrouse, le lieutenant-colonel du 17<sup>e</sup> d'artillerie Delattre, le chef d'escadron d'artillerie Gougis (17<sup>e</sup> régiment), le capitaine Bellier et le lieutenant Ganay (17<sup>e</sup> régiment), M. Rigaut, chef d'escadron d'artillerie de la mobile pendant la guerre, et un des défenseurs improvisés de la Fère en 1870 ; le colonel Morel, directeur de l'arsenal d'artillerie de la Fère, et enfin le personnage en l'honneur duquel le déjeuner avait lieu, M. le lieutenant-colonel Fabre, de l'état-major, aide-de-camp du ministre de la guerre, et en ce moment en permission ou congé à la Fère.

« La conversation arriva sur le terrain politique. M. le colonel Fabre, après une péroraison tendant à persuader à ses auditeurs qu'on ne considérait au ministère de la guerre la situation actuelle que comme des plus provisoires dans le sens de la République, dont il était loin de se représenter comme un partisan, termina ainsi :

« Le ministre de la guerre pense ainsi que je viens de le dire. Aussi il est décidé à ne pas refuser, il accordera à tous les officiers qui lui en feront la demande, la permission d'aller présenter leurs respects à l'empereur Napoléon III, ainsi qu'aux princes d'Orléans et à M. le comte de Chambord ; mais il est parfaitement décidé à ne souffrir de personne, dans l'armée, un acte de présence aux manifestations de M. Gambetta ou de tout autre partisan de la République radicale.

« Sur quelques observations de M. Rigaut, commandant des mobiles de 1870, et comme bourgeois, le plus indépendant des invités, M. le colonel Fabre ajouta :

« Mais, monsieur, l'esprit de l'armée est hostile à la République. Nous qui sommes au ministère de la guerre dans la position la meilleure pour en juger, nous savons que si l'empereur se présentait de main en France... elle l'accueillerait avec enthousiasme. »

« Vive protestation de M. Delattre, lieutenant-colonel du régiment. Insistance nouvelle de M. Fabre, qui finit par être à peu près de son avis. »

Malgré la précision des renseignements donnés, nous n'ajoutons pas grande foi au récit des *Tablettes d'un Spectateur*. Il ne suffit pas, surtout lorsqu'on est sujet à caution, de nommer les personnes qui assistaient au déjeuner donné par le colonel Brisac ; il faut encore dire de laquelle de ces personnes on tient les bruits dont on se fait l'écho, et c'est ce que ne font pas les *Tablettes d'un Spectateur*.

Nous ajouterons que, d'après le *Courrier de Paris*, une enquête aurait eu lieu, si le colonel Fabre n'avait adressé au ministre

une lettre dans laquelle « il démentirait absolument les faits incriminés, déclarerait que jamais il n'a tenu ni songé à tenir de semblables propos, et qu'il est prêt à confondre, avec les témoignages des personnes présentes à l'entretien, ceux qui voudraient le contredire. »

Devant ce démenti, avant d'ordonner l'enquête réclamée à grand fracas par les feuilles rouges, il serait bon d'avoir un autre témoignage que celui du rédacteur anonyme des *Tablettes d'un Spectateur*, qui n'était pas présent.

La commission pour la réforme électorale est d'accord sur les points suivants : l'âge requis pour l'exercice du droit électoral serait de vingt-cinq ans ; la durée du domicile de dix-huit mois à deux ans, selon des cas déterminés ; le scrutin de liste serait aboli et remplacé par le scrutin de circonscription.

Le *Français* publie un fragment d'un plaidoyer de M. Victor de Laprade en faveur des lettres latines, qui semble à nos yeux une réponse topique à la circulaire de M. Jules Simon. En voici, selon nous, le passage le plus probant :

« Il n'y a pas d'intelligence complète, libérale, et d'homme vraiment éclairé, en dehors des traditions et de la pleine connaissance du passé. Comme la gestation du corps dans le sein maternel, la gestation de l'esprit se fait dans le sein de la tradition. Les monstres intellectuels, si fréquents dans notre siècle, font seuls exception. *Protem sine matre creatam*. Les langues et les littératures qui sont choses anciennes, choses de tradition, qui représentent l'élément immuable de l'esprit humain, sont donc le véritable milieu où doit s'épanouir l'esprit du jeune homme. La science est d'hier, que dis-je ? elle est d'aujourd'hui : la découverte de ce soir annulera celle de ce matin. La science n'enseigne à l'enfant pour toute moralité que le mépris du passé, la croyance à quelque chose de vague qui est toujours en voie de progrès, toujours en voie de devenir, mais qui n'a jamais eu, qui n'aura jamais d'existence fixe et déterminée. Je sais que cette éducation, que cette religion sont celles que la démocratie veut nous donner ; aussi la démocratie nous conduit-elle à la barbarie et à la mort. »

Mais, je vous le demande, qu'importent à M. Jules Simon toutes ces considérations, pourvu que M. Jules Simon garde son portefeuille !

Nous apprenons que le Message du Président de la République, menaçant d'être très-long, car il comprendra un travail spécial sur tous les ministères, ne sera pas lu, mais imprimé et distribué à l'Assemblée. Le préambule ou exposé général serait seul lu en séance publique par M. Thiers lui-même.

On assure, dit le *Times*, que le ministre des finances a fait savoir à la nouvelle compagnie de transports des dépêches entre Calais et Douvres, qu'elle aura à se conformer strictement à toutes les clauses et conditions qui lui sont imposées par le contrat, sous peine de voir les pénalités et amendes qui y sont énoncées, mises en vigueur avec la plus grande sévérité.

La nouvelle Compagnie prétend qu'elle est capable de soutenir ses engagements, et

il y a toute raison de croire que les charges qu'elle s'est imposées seront à l'avenir régulièrement exécutées.

Le rapport du ministre de finances sur le dernier emprunt ne sera probablement pas publié avant la rentrée de l'Assemblée nationale ; d'ailleurs une grande partie de ce rapport sera contenu dans le Message présidentiel.

On annonce que le mouvement préfectoral qui devait avoir lieu après les élections est prêt et doit être publié dans le courant de la semaine. Ce mouvement contiendrait plus que des mutations.

## Informations diverses.

Les inondations continuent dans une grande partie de l'Italie, notamment au nord et au centre. Le Pô monte dans des proportions effrayantes : il a rompu ses digues en plusieurs endroits ; les campagnes sont converties en lacs. Les communications par chemins de fer sont interrompues un peu de tous les côtés.

Hier, le Tibre est monté tout-à-coup de trois mètres ; on commençait à avoir des craintes, quoique le danger ne fût pas immédiat ; il le devient lorsque la crue est de quatre mètres. Tous les deux jours, nous avons des orages épouvantables avec tonnerre, éclairs et grêle ; les campagnes doivent beaucoup en souffrir.

L'évêque de Perpignan vient de se joindre, par une lettre pastorale d'un sentiment tout patriotique, aux évêques français qui provoquent des souscriptions en faveur des Alsaciens-Lorrains.

M. d'Arnim est parti lundi soir de Nancy après avoir dîné chez M. de Manteuffel avec M. de Saint-Vallier.

Le *Courrier de la Champagne* dit que Châlons et Epernay ont reçu des détachements de troupes prussiennes venant d'Allemagne, et forts ensemble de six cents hommes et plus.

Ces détachements sont formés de nouvelles recrues auxquelles le ministre de la guerre allemand veut sans doute faire connaître à fond les départements qui doivent être évacués.

La même feuille ne croit pas à l'évacuation avant la première quinzaine de novembre.

On lit dans le *Progrès de Lyon* :

On annonce comme à peu près certaine la prolongation de l'exposition lyonnaise jusqu'en 1873.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette mesure, que nous avons toujours prônée dans l'intérêt de notre ville.

Puisse-t-elle, l'année prochaine, changer en bénéfices les déficits considérables supportés cette année par les malheureux actionnaires de l'exposition !

La distribution des récompenses est officiellement et irrévocablement annoncée pour le dimanche 3 novembre.

Ce matin, le parti radical signale, avec un accent de triomphe, le nouveau succès qu'il vient de remporter au sein du conseil municipal de Paris.

Le vœu, repoussé l'an dernier, en faveur de l'enseignement primaire exclusivement laïque, a été adopté par 37 voix contre 34. L'honorable M. Vautrain, président du conseil, a voté avec la minorité.

On fait circuler en ce moment dans tous les départements une fort bizarre circulaire, que ses auteurs répandent à un nombre très-considérable d'exemplaires, et dans laquelle est proposée l'érection d'un monument à M. Thiers.

Cela commence ainsi :

« La reconnaissance est une vertu qui relève les peuples... »

Et dire que tout cela finira par une lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, sans monument !

Le comte de Paris et le duc d'Aumale resteront probablement jusqu'à la fin de l'année à Chantilly. Les amis des princes d'Orléans affirment que le comte de Paris n'a nullement l'intention de faire un manifeste.

M. l'abbé Lamarche, aujourd'hui curé de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, à Paris, mais pendant la guerre aumônier à l'armée de Metz, et M. l'abbé Rossignol, sont partis pour la Silésie, dans le but d'inspecter les cimetières où reposent nos soldats morts en captivité.

Les oubliés qui dorment dans la terre-prussienne auront leurs croix comme les autres, et des prières seront dites sur leur tombe par un prêtre français.

On raconte de nouveau que le shah de Perse aurait fait connaître de nouveau son intention de visiter l'Europe au printemps prochain, et de faire à cette occasion un séjour à Paris.

M. le comte de Paris est en ce moment à la recherche d'un château qu'il voudrait acheter en Normandie. Plusieurs châteaux lui ont été proposés, et tout d'abord celui de Bizy, situé près de Vernon, et qui appartient autrefois au duc de Penthièvre. On lui a proposé également celui de Condé sur Etan, situé près de Dreux, à quelques pas de la forêt de Breteuil; il a même visité récemment cette propriété, qui appartenait autrefois aux évêques d'Evreux, et qui est véritablement princière. M. le comte de Paris compte employer, dit-on, à l'achat de la propriété qu'il choisira, une partie de la fortune de sa femme.

## Chronique militaire.

Dans le rapport détaillé qui lui a été demandé par M. le ministre de la guerre, au sujet des mitrailleuses, le comité d'artillerie conclut au maintien de ces bouches à feu, mais avec de nombreuses modifications dans leur construction et dans leur service.

Des expériences vont avoir lieu à Vincennes pour régler les changements qu'entraîneront les modifications proposées par le comité d'artillerie.

Le général Lefèvre vient de terminer son rapport sur les casernements, campements et baraquements militaires en temps de paix et de guerre.

Cette question, à laquelle M. le Président de la République attache un grand intérêt, sera examinée et discutée à la prochaine réunion du conseil supérieur de la guerre, qui aura probablement lieu lundi.

Le ministre de la guerre a nommé une commission chargée de préparer le règlement relatif aux volontaires d'un an et de rédiger le programme d'admission au volontariat. Le travail de cette commission, aujourd'hui très-avancé, doit être prochainement livré à la publicité.

L'Ecole de pyrotechnie de Toulon vient d'essayer de petites galettes d'une certaine poudre anglaise qui a une puissance d'écrasement foudroyante.

Une galette de la grandeur d'une pièce de 5 francs, posée sur une pierre de taille, l'a réduite en poussière. Elle ne l'a pas fait sauter, elle l'a broyée.

Le général Ducrot, commandant en chef du 8<sup>e</sup> corps d'armée, dont le quartier-général est à Bourges, a dû se rendre lundi au camp d'Avor, où il restera jusqu'au milieu de décembre.

La dernière manœuvre militaire de l'année 1872 a eu lieu mardi.

Trois divisions (environ 35,000 hommes) y étaient engagées; l'objectif a été l'attaque et la prise de Saint-Cyr et des positions environnantes.

Toutes les troupes étaient placées sous le commandement du général Bataille.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de la guerre est décidé à appeler à l'activité la classe de 1874, aussitôt que les opérations du conseil de révision seront terminées.

Cet appel immédiat est, paraît-il, nécessité par la réorganisation de nos régiments.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans doit inaugurer le lundi 11 novembre prochain le service d'hiver sur tout son réseau.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un commencement d'incendie a eu lieu aux Rosiers, au village de Moncotier, au domicile du sieur Renault, Florentin, propriétaire.

C'était dans une chambre basse occupée par sa fille. Toute la garde-robe a été perdue; mais, grâce au concours de deux voisins, les dommages ne se sont pas étendus au-delà. La perte s'élève à 4,200 fr. environ, couverte par la Compagnie d'assurance mutuelle du Mans.

On suppose que, la veille, la jeune fille aura approché de sa garde-robe avec une chandelle, et qu'elle aura ainsi mis le feu à des vêtements qui auront consumé une partie de la nuit.

Un incendie considérable a éclaté, dans la nuit de lundi à mardi, vers 10 heures, dans la maison de banque Héroult, à Châtellerault.

Les bâtiments incendiés, attenants à la maison d'habitation de M. Héroult, se composent des bureaux de la banque, d'une remise, d'une écurie et d'un magasin à fourrages. Un tiers environ de la charpente du bâtiment principal, quelques effets, quelques meubles, les fourrages et le bois que contenait le magasin ont été la proie des flammes. On a pu sauver presque tout le mobilier des bureaux; la caisse principale, entourée d'un mur en brique, n'a pas été atteinte, et on a pu en retirer les valeurs qui s'y trouvaient et qui s'élevaient à 800,000 francs. Une somme de 4,400 fr. en billets de banque contenue dans la petite caisse à seule été brûlée.

La perte totale s'élève à environ 20,000 francs; elle est couverte par une assurance à la Mutuelle de Poitiers.

La cause de cet incendie, dont les débuts avaient vivement inquiété la population de Châtellerault, est purement accidentelle; mais on n'a pu encore la déterminer avec certitude.

Les travaux pour la construction du chemin de fer de Nantes à Paimbœuf, Pornic et Machecoul, sont commencés depuis une quinzaine de jours, sur les terrains qui traversent la rivière de l'Acheneau, le point qui présente le plus de difficultés, celui qui exige les travaux d'art les plus importants.

Nous apprenons, d'un autre côté, que les plans et devis relatifs à l'établissement d'un bassin à flot et de quai de débarquement, dans le port de Paimbœuf, viennent d'être expédiés à M. le ministre des travaux publics, avec les délibérations du Conseil général qui approuvent ces projets et les recommandent au gouvernement.

La validation de l'élection de M. Nioche, de la Touraine, donnera probablement lieu à une vive discussion. Une dizaine de pro-

testations des électeurs du département d'Indre-et-Loire ont déjà été envoyées à M. le président de l'Assemblée nationale; une d'entre elles s'applique au voyage de M. le sous-secrétaire d'Etat dans ce département.

L'Union, de Saint-Servan, annonce que M. Bouché, représentant du Morbihan, vient d'envoyer sa démission au président de l'Assemblée nationale.

M<sup>re</sup> Duguesney, évêque de Limoges, vient d'ordonner des quêtes dans son diocèse en faveur des Alsaciens-Lorrains.

Nous rappelons avec plaisir, dit l'Indépendance, de Nantes, que l'évêque de cette ville a ordonné des quêtes, pour le même but, dans toutes les églises de son diocèse, dimanche prochain, 3 novembre, et nous faisons des vœux pour qu'elles soient fructueuses.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION A ANGERS.

Il résulte d'une communication faite au Conseil municipal, dans la séance du 14 octobre, que les chiffres suivants sont établis pour le recensement de la population d'Angers, en 1872 :

Population municipale,	55,535
— flottante,	2,929
Total,	58,464

Répartie ainsi entre les trois cantons :

Canton nord est,	26,186
— sud est,	15,078
— nord-ouest,	17,200
Total,	58,464

Répartition par état-civil :

Sexe masculin.			
garçons	mariés	veufs	Total
14,172	11,592	1,380	27,144

  

Sexe féminin.			
filles	mariées	veuves	Total
14,192	11,432	3,794	31,320

## POPULATION RÉPARTIE SUIVANT L'ÂGE.

s. masculin	s. féminin	TOTAL
De 0 à 6 ans.		
1,949	1,990	3,939
De 6 à 20 ans.		
7,913	6,140	14,053
de 20 ans et au-dessus.		
17,282	23,199	40,472

## POPULATION CLASSÉE D'APRÈS LE DEGRÉ D'INSTRUCTION.

Ne sachant ni lire ni écrire.

	s. masculin	s. féminin
De 0 à 6 ans,	1,930	1,944
De 6 à 20 ans,	1,929	1,168
De 20 et au-dessus,	2,118	5,635

Sachant lire seulement.

De 0 à 6 ans,	10	39
De 6 à 20 ans,	336	535
De 20 et au-dessus,	389	1,344

Sachant lire et écrire.

De 0 à 6 ans,	9	7
De 6 à 20 ans,	5,640	4,431
De 20 et au-dessus,	14,661	16,206

Dont on n'a pu vérifier l'instruction.

De 6 à 20 ans,	8	6
De 20 ans et au-dessus,	114	5

Le nombre des ménages existant à Angers est de 17,028.

Le nombre des maisons est de 7,186, savoir : habitées, 6,598; inhabitées, 315; en construction, 245.

Il y a 429 rues, places et impasses, et 28 édifices publics.

Des personnes mal renseignées font courir le bruit que la fièvre aphteuse, appelée vulgairement cocotte, sévit toujours avec intensité dans le canton de Sablé et que, comme conséquence, la foire dite de la Tous-saint, qui se tient chaque année à Sablé le premier lundi de novembre, était ajournée pour cette année.

Nous nous empressons de donner à ces fausses nouvelles un démenti et de porter à la connaissance du public que l'épizootie en question est en pleine décroissance et qu'il n'existe heureusement plus que quelques cas dans le canton. Il n'est donc rien changé à l'époque habituelle de cette foire qui aura lieu lundi prochain 4 novembre.

## ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE COULMIERS.

Le 9 novembre prochain sera l'anniversaire de la bataille de Coulmiers, remportée

par l'armée de la Loire, sous le commandement du général d'Aurelle de Paladines. Un comité d'officiers et de soldats se propose d'inaugurer, ce jour-là, un monument commémoratif de cette célèbre bataille. L'endroit choisi est la ferme de Bacon, où se passa un des épisodes les plus mémorables de cette journée. Les Bavares occupaient cette position avec quatre mille hommes d'infanterie, un escadron de cavalerie et quatre pièces de canon. Le général Chanzy, qui commandait le 46<sup>e</sup> corps d'armée, ayant donné l'ordre d'enlever cette position, le colonel du 31<sup>e</sup> régiment de marche, un bataillon de chasseurs et les mobiles de la Dordogne attaquèrent vigoureusement la ferme, très-bien défendue. Après deux heures d'un combat meurtrier, le feu ayant pris aux bâtiments de droite par suite du tir de nos pièces, nos troupes s'emparèrent de la position et firent tous les Bavares prisonniers. L'escadron ennemi prenant la fuite, le 46<sup>e</sup> corps manquant de cavalerie pour pouvoir les poursuivre, nos soldats firent feu sur eux et en démontèrent un grand nombre.

C'est en face la ferme de Bacon que le monument funèbre doit être élevé; il renfermera les restes de nos braves soldats qui succombèrent pendant l'action, et notamment ceux du colonel du 31<sup>e</sup>, qui fut tué à la tête de son régiment. Une députation des régiments qui prirent part à cette brillante action assistera à cette cérémonie.

## LES TRÉPASSÉS.

(Suite et fin.)

### II.

#### UNE VISITE AU CIMETIÈRE DE SAUMUR.

Nous apercevons tout d'abord, en face du portail d'entrée, le tombeau d'un habile architecte-voyer de la ville de Saumur, M. Antoine Calderon de la Barca, mort en 1844.

Sur la gauche, voici un obélisque sous lequel est inhumé M. Paul Menou, lieutenant au 2<sup>e</sup> carabiniers, qui mourut en 1827. Il était fils du général commandant de l'armée d'Egypte après la mort de Kléber, plus tard gouverneur du Piémont.

A peu de distance est un tombeau élevé, par les officiers de cavalerie détachés à Saumur, à leur frère d'armes, M. Frazer de Salleton, officier d'artillerie, décédé en 1820. Tout à côté se trouve l'humble mausolée que des jeunes gens de Saumur firent élever à leur camarade Desaché, tué en duel le 17 mai 1836.

Plus loin, nous voyons le monument de M. Alfred de Clérembault, sous-lieutenant, né à Paris en 1815, qui se noya accidentellement dans la Loire, pendant une tempête, le 26 mars 1836.

Nous nous trouvons dans la partie du cimetière la plus particulièrement affectée aux sépultures des riches familles saumuroises. C'est pour ainsi dire le quartier aristocratique de cette cité de la Mort. On comprendra la réserve qui nous oblige à n'en pas faire de description.

Citons seulement le nom de M. Guy-François Delavau, ancien lieutenant-criminel de la sénéchaussée de Saumur, mort en 1824, à l'âge de 70 ans; puis, celui de M. Commeau, professeur au collège Sainte-Barbe à Paris, décédé en Suisse le 25 août 1863.

Un autre nom que nous ne pouvons omettre est celui de M. le docteur Michel Toché, très-habile médecin, mort le 13 avril 1837, et qui laissa en notre ville le souvenir ineffaçable du merveilleux dévouement dont il fit preuve pendant l'épidémie de 1832.

Dans un autre massif, on voit la sépulture de la famille Chaloppin, dont l'un des membres, chef d'escadron, aide-de-camp de Bernadotte, succomba glorieusement à Austerlitz.

Continuant notre visite parmi les tombeaux, les noms suivants frappent particulièrement nos yeux :

Mauguin, ancien avocat et député, jurisconsulte, législateur et financier, membre du gouvernement provisoire de 1830, mort à Saumur en 1854.

Marie-Louise Besnard, veuve Abel Aubert du Petit-Thouars (janvier 1854).

Urbain Fardeau, ex-officier de santé de l'armée d'Italie et l'une des célébrités médicales de l'époque, décédé le 22 février 1844.

Lérvint, général de brigade, né à Metz en 1744 ; avait fait partie de l'état-major de la première Ecole d'équitation établie à Saumur en 1763, en qualité de lieutenant instructeur au corps royal des carabiniers ; mort le 14 juin 1823.

Cordier, écuyer commandant retraité, organisateur des figures du carrousel de 1828, donné en présence de la duchesse de Berry ; décédé en 1849, à l'âge de 77 ans.

Gauchais, commandant retraité, l'un des membres actifs de la conspiration Berton, et qui, comme bien d'autres, fut condamné à mort par contumace.

Le colonel de la Corbuère, le lieutenant-colonel d'artillerie Morel, le lieutenant-colonel Lajousse ; les chefs d'escadrons Renaux et de Guillomont ; les écuyers Leroy et de Coataudon ; les capitaines Vacquier, Gros, de Bourzac, etc.

Le baron Kalbermalten, colonel honoraire en retraite, né en Suisse en 1747, mort à Saumur en 1834.

William Cooling, lieutenant anglais (1842).

Etienne Arnaud, capitaine au 76<sup>e</sup> de ligne, né en Savoie ; avait fait comme officier de l'armée sarde les campagnes d'Italie 1848-49 ; se trouvant malade en passant à Saumur avec son bataillon, il mourut à l'hôpital militaire de cette ville, le 30 juin 1863.

Louis-Constant Jauchène, capitaine-écuyer ; engagé volontaire comme simple cavalier, il avait rapidement monté en grade, lorsqu'un évènement regrettable, dont il fut la cause involontaire, vint briser sa carrière, à la fin de l'année 1858.

Bellancourt, ancien chef d'escadron aux chasseurs de la garde (92 ans).

Joanny Pharaon, comte de Balbaac, né au Caire, mort à Saumur en 1846.

Houtappel, natif de Maestricht (1840).

Au milieu des diverses sépultures, nous voyons un tombeau, sur lequel est gravée cette inscription : *Aux citoyens morts pour la patrie* (1870-1871).

Quelques croix tombant en ruines nous font connaître le lieu où sont inhumés des ecclésiastiques saumurois ; nous y déchiffrons ces trois noms à demi-effacés : Aimé Bancelin, ancien curé de Saint-Nicolas ; Forest, curé de Saumur, 19 mars 1834 ; l'abbé Durand, vicaire de Saint-Nicolas.

Sur un tombeau élevé, en 1860, par la Société de secours mutuels de Saumur, nous lisons le nom de M. Nicolas Moncel, qui fut son premier président et l'un de ses fondateurs.

Nous remarquons aussi les noms d'un grand nombre d'officiers de toutes armes, de cavaliers élèves, de mobiles ; puis des noms de médecins, d'avocats, de présidents de tribunaux, de juges, etc.

Faisons une visite au monument des victimes de l'incendie du 18 décembre 1824, sous lequel reposent deux capitaines instructeurs, MM. de Saint-Privé et comte de Spada, un lieutenant-adjutant de l'Ecole de cavalerie, un sous-lieutenant du 4<sup>e</sup> cuirassiers, un greffier du tribunal de commerce et un autre habitant de la ville, en tout six personnes, qui perdirent la vie dans le mémorable sinistre que nous venons d'indiquer. Saluons et passons.

Le cimetière de Saumur ne suffisant plus à contenir les sépultures, on y ajouta, vers 1870, un vaste terrain contigu ; et, depuis cette époque, la mort envahit chaque jour cette nouvelle partie de son domaine.

Avant de terminer notre excursion, arrêtons-nous un instant devant le tombeau de M<sup>me</sup> Marie-Anne de Boissy-d'Anglas, veuve Hiénard de la Méry, née à Nîmes le 23 décembre 1775. Elle était fille du comte de Boissy-d'Anglas, président de la Convention, qui, le 20 mai 1795, montra un héroïsme des temps antiques au milieu des assassins qui avaient envahi l'Assemblée.

Quelques pas plus loin se trouve la tombe de M. Duvivier, pasteur protestant ; à peu de distance, un épitaphe en anglais nous montre la dernière demeure d'Adam Hobkirk, major retraité du gouvernement britannique.

Maintenant, jetons un dernier regard sur le champ de repos, au milieu des croix noi-

res et blanches, des colonnes brisées, des obélisques de toutes grandeurs, des riches mausolées et sarcophages, *édifices de l'éternité*, comme les appellent les fossoyeurs de Shakespeare.

Combien de milliers d'êtres, enfants, jeunes filles, épouses et mères, jeunes gens à peine sortis de l'adolescence, hommes murs et vieillards sont inhumés dans cette vaste enceinte ! Si les concessions perpétuelles conservent leurs morts, il n'en est pas de même des fosses communes, qui sont renouvelées dans un temps limité : les générations s'y succèdent tour-à-tour ; celui-ci prend la place de celui-là, et, plus tard, leurs restes confondus seront réunis dans le même ossuaire...

Hélas ! que de sépultures ignorées ! que de personnes sincèrement regrettées et qui firent verser d'abondantes larmes sont aujourd'hui oubliées ! Parmi les tombes actuelles, combien en est-il qui ne reçoivent plus la visite d'un parent ni d'un ami ?

Et combien sur la terre un jour l'herbe qui pousse Efface de tombeaux ?...

Paroles trop vraies du poète... Hurrah ! les morts vont vite, dit la ballade de Bürger. Pourtant la mort donne bien son spectacle aussi. Que d'impressions diverses à ressentir en considérant tous ces êtres foudroyés au moment où ils rêvaient gloire, amour, fortune, longue vie ! Que d'inquiétudes, que d'espérances inutiles ! Que de combinaisons dérangées, de projets anéantis !...

Pendant que nous faisons ces réflexions, le crépuscule commence à apparaître ; les visiteurs, errant d'une tombe à l'autre, comme des âmes en peine, parmi les sombres cyprès, quittent lentement cette plaine de désolation, pour y revenir bientôt, hélas ! à tout jamais ! car

La mort incessamment coupe toutes ces choses ; Et femmes et bosquets, oiseaux, touffes de roses, Belles dames, seigneurs, princes, ducs et marquis, Elle met tout à bas...

C'est bien là l'égalité, égalité suprême, que l'homme trouve enfin à sa sortie de ce monde, après l'avoir vainement cherchée parmi les vivants. L. D.

### Faits divers.

Les assertions les plus erronées ont été émises tout récemment par certains journaux au sujet des dépenses restant à faire pour l'achèvement du nouvel Opéra.

On est allé jusqu'à affirmer qu'il faudrait encore 48 millions pour cette catégorie des travaux inscrits au budget.

Il est un document, le plus officiel de tous, le budget de l'exercice de 1873, qui donne à ce sujet les renseignements les plus complets et que l'on s'est bien gardé de consulter pourtant.

Voici, d'après ce document, dit le *Constitutionnel*, l'évaluation exacte de ce qu'a coûté et de ce que coûtera, jusqu'à son entier achèvement, la construction du nouvel Opéra.

Le devis général et définitif pour les bâtiments proprement dits, l'ameublement, la machinerie théâtrale et les décors, est de 32 millions 500,000 francs.

Il a été alloué, de 1861 à 1872 inclusivement, une somme de 27 millions 400,000 francs.

Il reste donc à dépenser 5 millions 100,000 francs.

Il y a loin, on le voit, de ce chiffre à celui de 48 millions.

Il y a mieux encore. Sur ce chiffre de 5 millions 100,000 francs, l'architecte, sur l'invitation qui lui a été faite, a dû proposer la suppression ou l'ajournement de certaines dépenses non indispensables, et l'on peut presque affirmer que les dépenses à effectuer pour l'achèvement de cet édifice atteindront tout au plus 5 millions.

On lit dans l'*Opinion*, du 28 octobre, que les dommages causés par les inondations, spécialement dans les provinces de Mantoue et de Ferrare, sont immenses.

Le territoire envahi par les eaux dans ces deux provinces comprend plusieurs centaines de kilomètres carrés : des villes et des villages sont submergés, beaucoup de maisons sont écroulées ; les eaux sont arrivées

jusqu'aux toits. Plusieurs milliers de personnes ont pris la fuite.

Aujourd'hui, Casa, Maggiore et Ostiglia sont menacées. Les craintes des populations sont indescriptibles ; on continue à envoyer des secours.

Hier, un ouragan a éclaté dans la province de Syracuse ; 32 personnes sont mortes ensevelies sous les ruines des maisons.

On ignore généralement, dit le *Figaro*, ce que les chiffonniers recherchent avec le plus de soin dans leurs promenades nocturnes.

Ce ne sont ni les vieux papiers, ni les chiffons, ni les os, ni même les petites cuillers d'argent, qui se perdent d'ailleurs assez rarement.

Ce sont les légumes.

Les carottes, les pommes de terre et les feuilles de choux, cuites ou crues, jouissent d'une considération exceptionnelle. Aussi, quand le chiffonnier les ramasse, le fait-il avec un soin parcimonieux. Puis il les met à part dans un coin de sa hotte, sorte de compartiment qui leur est spécialement réservé. Ensuite, après la tournée, tous les petits tas sont réunis en un seul, lequel, quand il a atteint le volume demandé est transporté dans une cuve, où il est soumis au racornissement par l'action de la chaleur.

Ce n'est pas tout. Les légumes, une fois séchés à point, sont taillés en tranches longues et minces au moyen d'une machine spéciale qui se charge, par la même occasion, d'en faire le mélange.

Et ces mêmes légumes composent précisément la « julienne » que les épiciers nous vendent plus particulièrement pendant la saison d'hiver.

Que ceux qui doutent de l'authenticité de ce récit interrogent plutôt un chiffonnier, ce qu'a fait hier un de nos reporters.

MOYEN DE PROLONGER LA DURÉE DES VIEUX ARBRES. — L'hiver est mortel pour les arbres déjà vieux qui, par suite d'accident ou pour toute autre cause, ont eu des branches brisées et présentent, si l'on peut s'exprimer ainsi, de larges plaies béantes. Pendant la mauvaise saison, l'action des vers à bois et du bec des pics n'est plus seule redoutable pour eux. Le contact de l'air, de la pluie, de la neige, de la gelée, ne tarde guère à désorganiser complètement la partie dépouillée d'écorce. Il s'y forme bientôt de petits réservoirs d'eau et d'insectes qui accélèrent plus ou moins vite la carie et la pourriture du cœur de l'arbre jusqu'aux racines. Dès lors sa croissance cesse, ses feuilles s'étioilent, ses fruits (si c'est un arbre fruitier) deviennent rares et chétifs, et l'arbre finit par périr.

Pour obvier autant que possible à ces inconvénients (graves surtout dans les vergers), il faut faire bâtir à chaux et à sable tous les arbres creux.

En prenant cette précaution, on ne perd aucun de ses vieux arbres. Ils prennent, au contraire, une vigueur nouvelle et donnent des fruits en quantité.

On a dressé tout dernièrement une statue au général Tartas. Rien de plus mérité. Ce méridional plein de fougue a été un de nos plus braves militaires. Disons tout sans vouloir porter atteinte à sa majesté de demi-dieu. Quand il n'était encore qu'un jeune officier, c'était un des farceurs les plus agréables de l'armée française.

Bien des gens se rappellent encore la fameuse succession Bonnet qui, après 1830, éclata un beau matin dans les journaux de Paris et des départements. — Il s'agissait de trouver l'héritier de Jean-François-Claude Bonnet, ancien matelot, mort à Madagascar, roi d'une tribu quelconque et laissant une succession vacante de quarante millions.

Quarante millions !

A cette nouvelle, émise par le *Moniteur universel*, on vit tressaillir toute la grande famille des Bonnet. Des Bonnet ! une armée se leva comme un seul homme ; il y avait des Bonnet partout. Tartas, alors capitaine, racontait que, dans sa vie de garnison, il ne s'était jamais trouvé, la nuit, dans la rue d'une ville de province sans crier de toute la force de ses poumons :

— Monsieur Bonnet ! On demande M. Bonnet !

— Il n'y avait pas d'exemple, ajoutait-il, que plusieurs fenêtres ne se fussent ouvertes et que plusieurs voix eussent répondu :

— Je suis monsieur Bonnet. Que me voulez-vous ?

Ce à quoi le facétieux capitaine répondait invariablement :

— Je désire savoir si vous êtes de coton ?

Petit dialogue saisi au vol.

Il faisait noir. X..., l'antiquaire, courait, éblouissant sans pitié ses voisins.

— Comme il est pressé, dit quelqu'un.

— Oh ! pressé, non ; c'est son habitude. Toutes les fois qu'il sort, il prend son galop, mais un galop tout particulier.

— Oui, un galop romain.

(ECHO DU POITOU.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine : les Loups des forêts des Ardennes chassés par les neiges ; le Boudoir de la reine Marie-Antoinette ; le Palais de l'Escurial, vue prise avant l'incendie ; la Piste perdue ; Funérailles de S. M. Charles XV, roi de Suède et de Norvège ; la Préfecture de Malmö où est mort le roi ; Sortie du cortège funèbre du palais de Stockolm ; Arrivée du cortège à la sépulture royale ; Cérémonie anniversaire des combats d'Orléans ; Accident dans le tunnel du mont Cenis ; Souvenirs d'Islande (trois gravures) ; Costumes nationaux de la Serbie. — Rébus, Problèmes d'échecs.

L'Administration de l'*Univers illustré* prépare en ce moment un splendide album de l'art religieux. Cet ouvrage, d'une valeur tout-à-fait exceptionnelle, est destiné à être offert en prime aux personnes qui s'abonneront ou renouvelleront leur abonnement à l'*Univers illustré*. Ce sera une véritable bonne fortune pour les lecteurs de ce magnifique journal.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 21 fr. ; Six mois : 14 fr. ; Trois mois : 6 fr.

Le Numéro de 46 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

### VILLE DE PARIS.

EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 346 ; Angers, rue d'Alsace, 12 ; Saumur, rue du Temple, 11.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalésière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalésière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. Texier, place de la Bijange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# BANQUE GÉNÉRALE

DES

# REPORTS

Pour consolider les Intérêts Financiers et Industriels de France

## EMISSION

DE

### 2,000 ACTIONS DE 500 Fr.

# L'HIRONDELLE

## COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Constituée conformément à la loi du 24 juillet 1867, par acte reçu par M<sup>e</sup> CARRÉ et son collègue, Notaires à Paris.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Baron DARRICAU, commandeur de la Légion-d'Honneur, contre-amiral, PRÉSIDENT;  
SPÉMENT, chevalier de la Légion-d'Honneur, anc. officier de marine, SECRÉTAIRE;  
BOUTHÉON, manufacturier à Lyon;  
G. DUBIEF, entrepreneur de travaux publics;

MM. De GAY du PALLAND, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet;  
MAUNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, rentier;  
Marquis de MONTFERRIER, propriétaire;  
RENEUFVE, chev. de la Légion-d'Honneur, anc. préfet, offic. de l'instruction publ.

### CONSEIL JUDICIAIRE :

M. ARRIGHI, avocat à la Cour d'appel. — M. CONSTANTIN, avoué à la Cour d'appel. — M. Paul DUBOYS, avoué de première instance.  
Directeur : J. ROBERT, ancien Directeur-adjoint d'assurances.

Aucune entreprise industrielle n'est parvenue jusqu'à ce jour à une prospérité égale à celle des Compagnies d'assurances à primes fixes contre l'incendie.

Aussi les actions des Compagnies existantes ont-elles acquis une plus-value considérable. Voici quelle est, approximativement, le cours actuel de quelques-unes d'entre elles :

Compagnie	Capital libéré	Cours actuel	Dernier dividende annuel
GÉNÉRALE	5,000 »	70,000 fr.	6,000 »
PHENIX	1,000 »	3,351	500 »
NATIONALE	4,000 »	10,620	1,000 »
UNION	4,000 »	3,975	590 »
SOLEIL	466 66	3,825	237 50
FRANCE	1,000 »	4,500	350
URBAINE	1,000 »	4,000	500
PROVIDENCE	500 »	3,405	400

Ces cours se sont même encore améliorés depuis 1870, malgré les événements désastreux que nous avons traversés, ce qui prouve surabondamment que les intérêts engagés dans les Compagnies d'assurances contre l'incendie sont absolument à l'abri des brusques fluctuations occasionnées par les secousses politiques.

Voici d'ailleurs quelques-unes des plus récentes adjudications qui ont eu lieu à Paris :

Date	Notaire	Quantité	Compagnie	Prix	Montant
Le 17 août 1874,	M <sup>e</sup> DELAPALME,	20	NATIONALE	6,000 fr.	120,000 fr.
id.	id.	5	PHENIX	2,500	12,500
id.	id.	10	UNION	2,000	20,000
Le 21 août 1871,	M <sup>e</sup> DUPLAN,	15	PROVIDENCE	3,400	51,000
Le 10 février 1872,	M <sup>e</sup> PÉAN DE SAINT-GILLES,	2	NATIONALE	9,000	18,000
Le 8 mai 1872,	M <sup>e</sup> DESFORGES,	7	id.	9,000	63,000

## Un premier quart de 125 fr. seulement sera versé sur chaque action souscrite.

Il est peu d'exemples qu'une compagnie d'assurances contre l'incendie ait fait un second appel de fonds ; il y a donc toute probabilité que les Actionnaires de la Compagnie L'HIRONDELLE conserveront aussi indéfiniment dans leurs mains les trois quarts restant à appeler sur leurs actions.

La Souscription est ouverte à partir de ce jour :

A PARIS, à la BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS, pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, 346, rue Saint-Honoré;  
DANS LES DEPARTEMENTS, chez tous les correspondants de la Compagnie ;  
Dans les succursales de la Banque générale des Reports, 12, rue d'Alsace à Angers; 11, rue du Temple, à Saumur; à Lyon, chez M. Guyot de la Bretonnerie, place Kleber-Brotteau; à Lille, chez MM. Ernest Perrot et Cie, banquiers rue Nationale; à Nantes, chez M. Paillard, rue Sévigné n° 3; à Amiens, chez M. Delahaye, rue Morgan, n° 12; à Toulouse, chez M. Edmond Brousse, banquiers, rue de la Trinité, n° 8 et chez M. Marullas, 44, rue Vinaigre.  
Le versement peut être fait en billets de banque, chèques, titres au porteur, coupons ou valeurs à vue sur Paris. On peut encore verser dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de M. H. VALLEIX, directeur de la BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS, pour consolider les intérêts financiers et industriels de France.